



Association internationale des Villes éducatrices

Plan d'action 2018

1. Augmenter l'incidence politique

Objectif général : Renforcer l'impact de l'AIVE au sein et hors du réseau, entre ses membres et dans d'autres instances, ainsi qu'établir des synergies avec des organisations travaillant dans la ligne de la Charte.

Objectifs concrets :

Renforcer l'image institutionnelle de l'AIVE.

Préparation et ultérieure diffusion auprès d'instances nationales et internationales de la Déclaration finale du XV^e Congrès international de l'Association. Développer l'accomplissement des engagements des villes membres recueillis dans la déclaration.

Participer aux organes de gouvernement et aux commissions de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) afin de mettre en valeur le rôle clé que l'éducation joue dans l'obtention des Objectifs du Développement durable, dans des questions telles que l'alphabétisation, la durabilité, la justice sociale, l'équité de genre, etc. Diffuser le document vidéo élaboré conjointement avec CGLU un pour faire connaître et renforcer le travail que réalisent les gouvernements locaux en faveur d'une éducation inclusive, équitable et de qualité tout au long de la vie pour tous et toutes, et animer de nouvelles villes à s'engager avec l'Objectif de Développement durable 4 des Nations unies.

Tirer profit de la participation de l'Association à des activités d'autres organisations et réseaux pour faire connaître l'AIVE, les principes de la Charte, le travail des villes associées, etc.

Participer en qualité de membre du comité de pilotage à l'organisation du « Deuxième Forum Mondiale contre les violences urbaines et l'éducation pour le mieux vivre ensemble et la Paix », et promouvoir la participation de diverses membres avec la présentation de leur bonnes pratiques.

Participer au 1er Forum mondial de la pensée critique organisé par le CLACSO (Conseil latino-américain des sciences sociales) dans le cadre de la 8ème Conférence Latino-Américaine et Caribéenne sur les Sciences Sociales.

Participer au Congrès du 20^{ème} Anniversaire de l'adoption de la Charte de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville.

Promouvoir les politiques des Villes éducatrices ainsi que l'engagement avec la Charte auprès d'autres pouvoirs locaux.

Développer les relations avec la presse pour donner une certaine visibilité aux initiatives des Villes éducatrices, autant depuis l'Association même que depuis chacun de ses membres, une occasion pour ce faire étant la célébration de la Journée internationale de la Ville éducatrice.

Entretenir la connexion avec d'autres organisations et réseaux comme, par exemple, l'Institut de Formation tout au long de la Vie de l'Unesco, l'*International Council for Local Environmental Initiatives* (Conseil international pour les initiatives écologiques locales - ICLEI), le *Centro Iberoamericano de Desarrollo Estratégico urbano* (Centre ibéro-américain de développement stratégique urbain - CIDEU), l'*União das Cidades Capitais Luso-Afro-Americo-Asiáticas* (Union des villes capitales luso-afro-américano-asiatiques - UCCLA), Médicités, l'Union pour la Méditerranée, etc. et travailler afin de créer de nouvelles synergies.

Élaborer les lignes directrices pour promouvoir le sceau de Ville éducatrice dans les différentes villes associées afin de rehausser les initiatives conformes à la Charte.

Promouvoir un pacte pour la Ville éducatrice dans les différentes villes associées, dans le but d'unir les efforts et de créer des synergies avec la société civile.

Recevoir, analyser et sélectionner les expériences finalistes de la 2^e édition du Prix Ville éducatrice. Faire connaître des initiatives et des activités finalistes au travers le site web et autres publications de l'AIVE.

2. Améliorer les capacités des gouvernements locaux

Objectif général : Renforcer les capacités des gouvernements locaux associés et de leurs organisations de la société civile dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de politiques publiques transversales visant à avancer dans l'accomplissement de la Charte des Villes éducatrices.

Objectifs concrets :

Offrir du conseil et de la formation, dans la mesure du possible, aux nouvelles équipes municipales résultant des processus électoraux, ainsi qu'à d'autres villes qui jouent un

rôle clé dans l'Association pour promouvoir l'application et la diffusion des principes de la Charte des Villes éducatrices dans leurs politiques municipales.

Développer l'intérêt et la volonté politique en rapport avec l'incorporation de l'éducation comme axe transversal de l'action politique.

Faire en sorte que les villes associées incorporent les principes des Villes éducatrices dans leurs politiques, leurs plans stratégiques et leurs programmes.

Promouvoir l'engagement en tant que Ville éducatrice comme facteur différenciateur. La Journée internationale de la Ville éducatrice constitue une opportunité pour faire connaître cet engagement aux habitants ainsi qu'au niveau international.

Développer l'échange d'expériences et l'apprentissage mutuel entre les villes, au moyen de la création d'espaces permettant l'échange d'informations, de connaissances et de méthodologies.

Promouvoir les visites d'étude aux expériences qui recevront le Prix Ville éducatrice, ainsi qu'aux villes ayant des initiatives pionnières pouvant être une source d'inspiration pour d'autres villes membres.

Promouvoir le développement de projets conjoints entre les diverses villes associées.

Collaborer à des projets dans l'esprit des principes de la Charte qui peuvent intéresser les villes membres.

Promouvoir la participation des villes membres dans la formation développée par CGLU visant la mise en œuvre des Objectifs de Développement durable dans le contexte local.

Travailler à la modélisation des bonnes pratiques pour faciliter leur transférabilité.

Renforcer la promotion des groupes de travail thématiques au sein des réseaux territoriaux et partager avec les autres membres de l'Association les résultats de leur travail.

Sensibiliser et faire prendre conscience aux divers conseils, départements, secrétariats des gouvernements locaux, bien au-delà de ceux de l'éducation, de leur potentiel éducatif à partir de programmes et d'initiatives qu'ils développent déjà ; la même tâche pouvant s'appliquer à divers agents de la société civile. Elaboration d'un guide avec des orientations à propos de la mise en œuvre des principes de la Charte.

Commencer la conception d'un questionnaire d'autoévaluation afin que chaque ville puisse évaluer son degré d'engagement et de progrès par rapport à la Charte des Villes éducatrices.

3. Approfondir la réflexion

Objectif général : Promouvoir la réflexion autour du concept de Ville éducatrice et développer son application dans divers domaines.

Objectifs concrets :

Produire des documents contribuant à développer le concept de Ville éducatrice au travers de la réflexion, de l'analyse des nouvelles situations auxquelles sont confrontées les villes du fait de la mondialisation, et de bonnes pratiques de diverses villes, et les diffuser au sein et hors du réseau. Diffuser et mettre à disposition des membres de l'AIVE les documents résultants du projet « Migration entre villes dans la Méditerranée », élaboré par CGLU et autres partenaires, avec la collaboration de l'AIVE.

Solliciter des articles, des documents ainsi que des collaborations auprès des universités et d'experts pour diffuser le concept de Ville éducatrice et son positionnement face aux thèmes concrets, en incorporant les diverses sensibilités territoriales.

Inciter les facultés de même que les universités des villes associées à promouvoir des espaces de réflexion et de formation sur la ville en tant qu'agent éducatif.

Corriger les épreuves, imprimer et distribuer le 6^e volume de la monographie de l'Association « Ville, Vivre ensemble et Éducation » en français.

Préparer et célébrer le XV^e Congrès international des Villes éducatrices (Cascais, 2018).

Diffuser les documents résultants du XV^e Congrès de l'AIVE.

Organiser des congrès et rencontres régionales et nationales de villes avec la participation d'experts de différents domaines pour débattre et échanger de nouveaux points de vue et pour apprendre à partir des expériences concrètes.

4. Consolider l'AIVE en tant que réseau mondial

Objectif général : Consolider l'AIVE comme réseau mondial ayant la capacité de renforcer et de soutenir le travail que mènent à terme ses villes membres.

Objectifs concrets :

Faire parvenir les propositions des Villes éducatrices à de nouveaux territoires au travers du Secrétariat de l'AIVE, de ses réseaux territoriaux, des membres du Comité exécutif et des associations de gouvernements locaux, dans le but de promouvoir l'adhésion de nouvelles villes à l'Association.

Renforcer les liens avec les sections CGLU Afrique et UCLG-ASPAC afin de donner à connaître l'AIVE à leur membres.

Promouvoir la traduction de publications, d'articles, de déclarations et d'autres documents et matériels de support générés par l'AIVE dans le plus grand nombre possible de langues pour avoir une plus grande portée.

Renforcer les réseaux territoriaux existants et donner support aux nouveaux réseaux et groupes de travail.

Promouvoir la gouvernance, la participation des membres et la responsabilité partagée.

Promouvoir l'intelligence collective ainsi que le travail en réseau entre les villes associées.

Promouvoir l'itinérance vers de nouvelles villes des différentes expositions de l'AIVE et apporter un soutien à la ville qui en accueille dans la préparation d'un programme d'activités complémentaires destiné à faire connaître la Charte des Villes éducatrices auprès des habitants. Promouvoir l'élaboration de nouvelles expositions pour faciliter leur circulation entre les différentes villes d'un même réseau territorial.

Élaborer avec la participation des membres des objectifs stratégiques 2019-2022 de l'Association.

Gagner en visibilité et faciliter l'accès à l'information et à la documentation de l'AIVE et de ses membres au travers de la mise à jour permanente du site web et des améliorations technologiques pertinentes.

Célébrer la 3^e édition de la Journée internationale de la Ville éducatrice (le 30 novembre) et inviter les villes associées à organiser des événements pour donner à connaître à la citoyenneté l'engagement de leur ville avec la Charte. Faire la diffusion de ces activités dans le site web de l'AIVE. Composition d'une chanson propre de l'Association et lancement pilot.

Prépare un dossier pour promouvoir l'adoption de cette journée de la part des agences des Nations unies.

Soutenir les initiatives que mènent à terme les villes associées.

Faciliter l'accès à l'information sur des initiatives de villes associées qui promeuvent le respect des principes de la Charte recueillis dans la banque de données.

Passer un enquête d'évaluation aux membres sur les services offerts par l'Association avec l'objectif d'introduire des améliorations d'organisation.

